Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
ID : 040-214003139-20230302-2023_A22-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Etaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°22

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Proposition de dénomination de RUES sur la commune – lotissement « les jardins de Calonge »

Lors de la séance du conseil municipal en date du 7 décembre 2022, il avait été évoqué la désignation des rues du lotissement « les jardins de Calonge », l'assemblée avait souhaité faire de nouvelles propositions. Après échanges, il est proposé à notre assemblée d'attribuer les noms de rues suivants :
- Rue des Oliviers
- Rue des Arbousiers

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ATRIBUE les noms de rues suivants :
- Rue des Oliviers
- Rue des Arbousiers

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.